

**COMMUNE de MONTMAIN**  
**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DÉCHAUD, Maire.

Étaient présents : Mme Martine DÉCHAUD, M. Samuel TRULLARD, Mmes Sophie CHAVATTE, Anita LETEURTOIS, Dominique POLLIART, Valérie PEREZ, MM. Anli TAOIKALI ABDALLAH, Bernard SAGRANGE et Fabrice ROUSSEAU.

Était excusé : M. Jean-François FAIVRE a donné pouvoir à Mme Martine DÉCHAUD.

**CONVENTION entre la COMMUNE et l'ASSOCIATION « LA MONTMINOISE » - MISE à DISPOSITION des LOCAUX**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la convention d'occupation de la salle à usage multiples établi le 15 juin 2008 entre la Commune et l'Association « La Montminoise ».

Il est proposé d'y intégrer la salle des mariages sise à la mairie et de modifier les tarifs de location et de remboursement de la consommation d'électricité, lors des locations en dehors des dispositions de la gratuité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ajouter la salle des mariages sise à la Mairie pour les séances de gymnastique volontaire ;
- De fixer à 125.00 € chaque location et le remboursement de la consommation d'électricité, en dehors des dispositions de gratuité.

**REPAS des AÎNÉS – FIXATION TARIF REPAS**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le tarif du repas des accompagnants lors du repas annuel des aînés.

Il est proposé, au vu des factures concernant l'organisation, de fixer le tarif du repas à 20 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 20.00 € le tarif du repas des accompagnants lors du repas annuel des Aînés.

**VOTE du COMPTE de GESTION 2023**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la commune pour l'année 2023 établi par le Service de Gestion Comptable de Nuits-Saint-Georges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023.

**VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune pour l'année 2023 et se retire afin de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 présenté pour la commune qui fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire pour l'année de 7 967.58 € et un résultat d'investissement déficitaire pour l'année de 1 375.97 €.

### **AFFECTATION des RÉSULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat de fonctionnement au 31-12-2023 (excédent) :	81 275.33
- Affectation complémentaire en réserve (art. 1068) :	12 567.19
- Résultat reporté en fonctionnement (art. 002) :	68 708.14
- Résultat reporté d'investissement (art. 001 - excédent) :	932.81

### **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au budget primitif proposé pour l'année 2024, en équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à 162 108.14 €, et en équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes à 415 535.00 €.

### **SUBVENTIONS 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à :

- « Alcyon le Tremplin » : 100.00 €,
- Coopérative scolaire : 10.00 €/élève (habitant la commune),
- « Pagaies du bord de Saône » : 100.00 €.

### **Informations et questions diverses :**

- Madame le Maire présente le programme d'action des services de l'Office National des Forêts pour l'année 2024. Les travaux sylvicoles étant prévus dans les parcelles 5u & 11u. Le coût total sera de 5 865.53 € TTC.

- Les élections Européennes se dérouleront le Dimanche 9 juin prochain.

- Il est proposé de faire un regroupement avec les communes du SIVOS pour l'organisation de l'arbre de Noël. Une réflexion à ce sujet est demandée aux membres présents.

- Madame le Maire présente une proposition d'un architecte sur la restauration de l'église. Au vu de l'importance des travaux, ce projet est reporté à une date ultérieure.

La séance a été levée à 21h45 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,  
Martine DÉCHAUD